



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD

AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 380-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°187-2008 CONCERNANT LES ENSEMBLES IMMOBILIERS AUTRES QUE RÉSIDENTIELS, LES ENTRÉES INDUSTRIELLES ET L'ABATTAGE D'ARBRES

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 381-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Aux personnes intéressées par ces projets de règlement.

Avis public est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 23 janvier 2026, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivant :

- Projet de règlement no. 380-2026 modifiant le règlement de zonage n°187-2008 concernant les ensembles immobiliers autres que résidentiels, les entrées industrielles et l'abattage d'arbres;
- Projet de règlement no. 381-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Résumé des modifications proposées au règlement de zonage :

- **Règlement no. 380-2026 :** Ce projet de règlement vise à préciser la définition du terme « *ensemble immobilier* » et à exempter les ensembles immobiliers autres que résidentiels des normes de revêtement extérieur et de visibilité des aménagements, modifier la largeur des entrées industrielles et revoir les normes sur l'abattage d'arbres dans la zone M-11.
- **Règlement no. 381-2026 :** Le projet de règlement prévoit des normes et des mesures relatives à l'entretien et à l'occupation des bâtiments sur le territoire de la Municipalité afin d'en empêcher le déclin, de les protéger contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure.

Les normes qu'il contient visent également à assurer la préservation et la pérennité des bâtiments patrimoniaux et à ce que les bâtiments destinés à l'habitation soient, par la qualité de leur état et de leur environnement, favorables à la santé, à la sécurité et au confort de leurs occupants. En outre, ce règlement vise à favoriser l'utilisation effective des bâtiments destinés à être occupés.

Les projets de règlement no. 380-2026 et no. 381-2026 ne contiennent pas de disposition propre à un règlement susceptible de faire l'objet d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation portant sur ces projets de règlement est prévue le **2 mars 2026 à 20h**, dans la salle du conseil située au Pavillon des loisirs au **1512, rue Saint-Georges, Saint-Bernard (QC) G0S 2G0**. Au cours de cette consultation, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire de façon orale ou en déposant un mémoire.

Le texte de ces projets de règlement est disponible sur le site web de la Municipalité (<https://saint-bernard.quebec/>). Une version papier est disponible sur demande au bureau de la soussignée.

Donné à Saint-Bernard, ce 28 janvier 2026.

(Signé)

Marie-Eve Parent
Directrice générale et greffière-trésorière